



DOSSIER D'ENGAGEMENT
ENTRY FORM
EDITION 2012

EPREUVES

Vendredi 22 juin / Friday June 22

**Accueil des concurrents à partir de 15h00 – Présentation du Grand Prix de Tours
Animations et Baptêmes à partir de 15h00 - Concours d'Elégance à partir de 18h00**

Participation au concours d'Elégance *Gratuit*

Avec Animations et Baptêmes *Gratuit*
Baptêmes offerts aux spectateurs sur circuit fermé (maiden car tour)

RALLYE TOURISTIQUE : Samedi 23 Juin/ Saturday June 23

Avec soirée de gala *300 €*
Droits d'inscription comprenant 2 petits déjeuners, 2 déjeuners au Château d'Artigny
2 soirées de Gala au Domaine de Beauvois, 2 bracelets Accès Parc pour le Dimanche
Entry fee with 2 breakfasts, 2 lunches, 2 Gala evening and 2 pass For Sunday.

Sans soirée de Gala *180 €*
Droits d'inscription comprenant 2 petits déjeuners, 2 déjeuners au Château d'Artigny
2 bracelets Accès Parc pour le Dimanche
Entry fee with 2 breakfasts, 2 lunches, and 2 pass For Sunday.

Repas Supplémentaire au Chateau d'Artigny
Extra Lunch 60 € par personne x Personne=

Soirée de gala seule 60 € par personne x Personne=

NOTA : l'organisation ne prévoit pas de repas « enfants » pour les repas du Rallye le midi ainsi que pour la Soirée de gala. Toute réservation de repas se fera au tarif indiqué ci-dessus et considéré comme un repas adulte.

DEMONSTRATION : Dimanche 24 Juin

Pour véhicules immatriculés

Droits d'inscription comprenant plaque, 2 pass accès privatif, assurance *15€*

EXPOSITION : Dimanche 24 Juin inscription obligatoire *Gratuit*

Total :

- Joindre obligatoirement une photo couleur du véhicule
Join a colour car's picture obligatory
- L'organisateur se réserve le droit d'acceptation ou de refus des demandes d'inscription et sous réserve de disponibilité des places dans chaque épreuve
The organisers might have to refuse the late ones in case of oversubscription.
- A RETOURNER FICHE + PAIEMENT + PHOTO avant le 30 avril 2012.
Please return Entry + payment + picture before April 30/2012.
- Règlement par chèque à l'ordre de " Grand Prix de Tours"
Send a cheque to « Grand Prix de Tours »

FICHE D'INSCRIPTION 2012

A nous retourner avant le 30 Avril 2012

Conducteur / driver :

Nom – Prénom / Surname – Christian Name

Adresse / Adress

.....

Code Postal / Postal Code.....

Ville / Town

Pays / Country

Téléphone

E-Mail

VEHICULE / VEHICLE

Marque / Make

Modèle / Model Année / Year

Compresseur / Supercharger

Immatriculation / Registration

N° Police et compagnie d'assurance / Insurance certificate

.....

Histoire ou Palmarès / History Palmares

.....

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance des conditions de règlement et m'engage à m'y conformer strictement : je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente demande d'engagement sont rigoureusement exacts.

The undersigned approved the rules and undertake to keep to them. He confirms that the Statements made on this entry form are correct .

Fait à:

le:

signature du concurrent

Signature of competitor

Réception du dossier le :

Règlement

Confirmation le :

REGLEMENT – Rules and Regulations

Article 1

L'Association du Grand Prix de Tours organise :
Samedi 23 juin 2012 : UN RALLYE TOURISTIQUE
Dimanche 24 juin 2012 : UNE PRESENTATION DE VOITURES ET MOTOS ANCIENNES.
The Tours Grand Prix Association is organizing:
Saturday 23 June 2012: A TOURISTIC RALLY
Sunday 24 June 2012: AN EXHIBITION OF VINTAGE CARS AND MOTORCYCLES

Article 2 Voitures Admises / qualifying cars

Toutes les voitures anciennes en parfait état de fonctionnement, dont les caractéristiques sont conformes à l'origine et construites, avant 1970 (sauf dérogation exceptionnelle).

Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

L'association du Grand Prix de Tours se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne serait pas conforme à l'esprit de la manifestation.

Any vintage car in perfect working condition, which displays all of its original characteristics and which was built over 35 years ago (with exceptionally agreed dispensations).

Cars without registration numbers will not be allowed.

The Tours Grand Prix Association reserves the right to refuse any vehicle which does not conform to the ethos of the event.

Article 3 Obligations / duties

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux, des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs.

En outre, ils devront respecter la signalisation qui pourra être faite à l'aide de drapeaux et panneaux, et qui leur sera précisée avant le départ.

Participants must conform to the terms of the Highway Code, as well as to any Municipal laws, of towns & villages which are driven through, in addition to these articles.

Any offence committed, independently of any penalty which may be imposed by the relevant authority, will be penalized by the organizers.

Furthermore, they should respect the signaling which may be supported by flags & road signs and will be advised to the participants prior to their departure.

Article 4 Assurances / insurance

Conformément aux prescriptions des décrets 2006.554 du 16/05/2006, et ses arrêtés d'application du 7/08/2006 et 27/10/2006, une police sera souscrite pour garantir (en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenue au cours des épreuves) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux concurrents, du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes. Cette police garantit également la responsabilité civile vis à vis des personnes chargées du service d'ordre ou participants à l'organisation et au contrôle de l'épreuve.

In accordance with the terms of the statutory decrees 2006.554 dated 16/05/2006, and the ministerial order dated 07/08/2006 and 27/10/2006, an insurance policy must be in place to meet (in the case of accidents, fire or explosions occurring during the contest) the financial costs of civil liabilities which could be incumbent to the organizers and the participants, due to physical injuries or material damage caused to spectators, third parties or the participants themselves. The said policy must also include the civil responsibility in relation to all persons involved in the security of the events, organizers & stewards.

Article 5 Publicité / advertising

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix et d'apposer cette publicité sur les plaques portant les numéros des participants ou sur les voitures.

Toute autre publicité, que celle décidée par les organisateurs, est formellement interdite (sauf accord des organisateurs).

The organizers reserve the right to enter into any agreement they consider necessary to promote brands of their choice & to advertise these brands on the number plates which will be allocated to the participants.

Any other form of advertising, excepting that agreed by the organizers, is strictly prohibited (unless formal agreement has been obtained from the organizers).

Article 6 Vérifications/ checks

Les participants se présenteront au secrétariat de l'organisation dès le VENDREDI 22 JUIN et le SAMEDI 23 JUIN 2012 de 8H00 à 9H30 impérativement munis de leur convocation, de leur permis de conduire et de leur carte grise et de leur assurance, afin de retirer les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (programme, itinéraire détaillé, carnet d'hébergement), ainsi que les numéros qui leur seront attribués et qu'ils devront fixer eux-mêmes sur leur véhicule.

DIMANCHE 24 JUIN 2012 de 8H à 9H, pour les plateaux de démonstrations, les concurrents inscrits au rallye, seront prioritaires. Le nombre maximum de concurrents étant de 20 par série.

The participants must present themselves at the organization headquarters on FRIDAY 22 JUNE and Saturday 23 June 2012 between the hours of 7H45 & 9H00. In possession of their registration confirmation, driving license, log book & insurance documents, in order to obtain the documents necessary to ensure the good order of the event (timetable, detailed itinerary, accommodation booking details), as well as their attributed numbers which they will be requested to fit to their vehicles themselves.

Sunday 24 JUNE 2012 from 8H00 to 9H00 AM, participants in the rally will have priority status for the exhibition stands.

The maximum number of entries will be 20 per category.

Article 7 Déroulement/ schedule

La manifestation se déroulera dans la tradition de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre amateurs de voitures anciennes.

The event will conform to the traditions of courtesy & politeness, which are standard practice amongst vintage car lovers.

LE RALLYE TOURISTIQUE

Le rallye touristique comportera un itinéraire qui empruntera essentiellement des routes secondaires en Touraine.

Le départ sera donné à 9H00 : une feuille de route sera remise à chacun des concurrents qui devront la présenter aux différents contrôles. Les concurrents seront jugés sur les épreuves réparties au long du parcours et sur l'exactitude des réponses du questionnaire qui leur sera remis. Ils ne devront en aucun cas dépasser la moyenne de 50km/h, sous peine de mise hors concours immédiate. Des contrôles seront effectués en différents points.

Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité, s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif.

Ils s'engagent à respecter scrupuleusement les prescriptions du code de la route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs.

The touristic rally will use a route which will follow secondary roads through the Touraine region, in the main.

The start will be given at 9H00: a route map will be given to each participant who must present it at the various checkpoints. The participants will be marked on the different track events, which will be included within the itinerary, as well as on correct responses to a quiz that will be provided. In no circumstances should they drive above a maximum speed of 50 Km per hour or otherwise face immediate disqualification. Speed checks will be carried out at various control points. Participants accept full responsibility for their involvement in this event, which is that of a touristic rally & not a sporting event. They agree to follow the Highway Code strictly & not to make claims of any nature against the organizers.

PRESENTATION

Seules les voitures inscrites à la manifestation avant le 30 Avril 2012 pourront participer aux présentations du DIMANCHE 24 JUIN 2012. L'accès s'effectuera par séries de 20 véhicules. Les concurrents ne devront, en aucun cas, dépasser la moyenne de 50km/h. Les véhicules devront se présenter au parking à l'heure précise qui leur sera indiquée, sous peine d'exclusion immédiate de la manifestation..

Only cars registered before April 30th /2012 may participate in the exhibition on Sunday, June 24/ 2012

Series of 20 vehicles will be allowed in at a time. Participants should for no reason exceed the speed of 50km/h. Vehicles must be present in the car park at precisely the time that will be allocated to them, failing which they will be immediately excluded from the event.

Article 8 Engagements / registration

Toute demande de participation devra parvenir, avec son règlement au :

All registrations must arrive with payment at: **GRAND PRIX DE TOURS, 37 RUE DU GRAND MOULIN 37510 ST GENOUPH. FRANCE**

La clôture des engagements est fixée au 30 AVRIL 2012. Les demandes d'engagement non reçues à cette date avec les règlements correspondants seront refusées. En cas de place disponible, une majoration de 40 € sera appliquée au -delà du 30 AVRIL 2012.

The closing date for registration is April 30th, 2012. Any request for registration received after this date with corresponding payment will be refused. Should places be available after April 30th, 2012, a surcharge of 40 euros will be applied.

Pour le rallye du Samedi, la clôture interviendra dès que 120 engagements auront été enregistrés, les organisateurs se réservant de sélectionner les engagements en accordant la priorité aux avant-guerres

For the Saturday rally, the closing date will be fixed as soon as 120 registrations have been recorded. The organizers reserve the right to prioritize pre-war vehicles.

Article 9

Tous les cas non prévus au présent règlement, seront tranchés par le comité d'organisation, regroupant les responsables de l'Association du Grand Prix de Tours.

Any issues not foreseen within these rules will be decided upon by the organization committee, which is formed of the board of The Tours Grand Prix Association



37 rue du Grand Moulin 37510 ST GENOUPH

Tel/ Fax : (33) 2.47.45.57.94

Mail : grandprixdetours@wanadoo.fr

www.grandprixdetours.fr